

# COMMUNE de DOLUS-LE-SEC

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE du 05 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi cinq décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Dolus-Le-Sec, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Régis GIRARD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 11

Date de convocation au conseil municipal : 28 novembre 2019

PRESENTS : Girard Régis, Champigny Jean-Louis, Doucet Nadine, Tardy Bruno, Joubert Jacky, Brossard Marie-Pierre, Grégoire Benjamin, Labbé Annie, Locoche Alain, Moricet Sandrine, et Vallée Marie-Claire.

ABSENTS EXCUSES : Lempeseur Emmanuel, Denis Cédric, Desforges Éric et Renault Anne-Marie.

Monsieur Jacky JOUBERT a été élu secrétaire de séance.

#### **Ordre du jour :**

Demande de subvention au titre du FDSR (Fonds départemental de solidarité rurale)

Demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux)

Adhésion au groupement de commandes pour la restauration et la reliure des actes administratifs et/ou d'état civil constitué par la Communauté de Communes Loches Sud Touraine

Sieil : modification des statuts

Budget : décision modificative

Informations Diverses :

- Travaux Rue de l'éolienne : signature du marché, ordre de service
- Compte rendu de la réunion sur la sécurité routière du centre bourg
- Compte rendu conseil d'école
- Compagnie Hic Sunt Leones : proposition de stage théâtre à destination des enfants et proposition d'un nouveau spectacle familial

#### **Délibération n° 2019-41-7.5**

**Objet : Demande de subvention au titre du FDSR** (Fonds Départemental de Solidarité Rurale)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental en date du 26 septembre 2019 confirmant la reconduction du Fonds Départemental de Solidarité Rurale pour l'année 2020.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre de l'enveloppe socle pour les projets d'investissement suivants :

|                                                                                                       |                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Acquisition d'un copieur numérique pour le secrétariat de mairie                                      | 3 965.00 € HT         |
| Eglise : remplacement des chaines des 2 cloches et mise en sécurité électrique du coffret des cloches | 3 798.90 € HT         |
| Boulangerie : réfection de la toiture                                                                 | 11414.40 € HT         |
| Ecole : réfection de la clôture                                                                       | 3 328.00 € HT         |
| <b>Coût total des investissements</b>                                                                 | <b>22 506.30 € HT</b> |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale, enveloppe socle, pour la réalisation de ces investissements.

## **Délibération n° 2019-42-5.7**

### **Objet : Adhésion au groupement de commandes pour la restauration et la reliure des actes administratifs et d'état civil constitué par la Communauté de Communes Loches Sud Touraine**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la convention constitutive du groupement de commandes pour la restauration et la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil,

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. R.2121-9), les collectivités et établissements publics ont l'obligation de faire relier les délibérations du conseil municipal (ou syndical) et les arrêtés et décisions du maire (ou du président). Ces reliures doivent répondre à certaines exigences techniques, précisées dans la circulaire interministérielle du 14 décembre 2010. Cette même obligation de reliure s'applique aux registres d'état civil, en vertu de l'Instruction générale relative à l'état civil du 11 mai 1999.

Par ailleurs, certains documents d'archives essentiels tant d'un point de vue historique que juridique pour la collectivité peuvent nécessiter des opérations de restauration appropriées. Les frais de conservation des archives constituent en outre une dépense obligatoires des communes et des EPCI (CGCT, art. L.2321-2 et L.5211-36).

Pour éviter à chaque collectivité de mener sa propre consultation et en vue de garantir des prestations conformes à la réglementation à des coûts adaptés, la Communauté de Communes Loches Sud Touraine a décidé de constituer un groupement de commandes dont les objets sont :

- La réalisation de reliures administratives cousues de registres ;

Et/ou

- La restauration de documents d'archives et/ou de registres anciens.

La convention constitutive de ce groupement de commandes désigne la Communauté de Communes comme coordonnateur. Ce dernier est notamment chargé de procéder à l'organisation de la procédure de choix du titulaire des marchés de prestations de services.

Compte tenu de la complexité des cahiers des charges techniques, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

La convention prévoit que les membres du groupement habilitent le coordonnateur à signer, notifier le marché au nom de l'ensemble des membres constituant le groupement. Chaque membre du groupement s'assurant de la bonne exécution technique et financière, pour ce qui le concerne.

La convention précise que la mission de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération.

Les prix appliqués, ainsi que les modalités de paiement des prestations de services par l'ensemble des adhérents du groupement, seront fixés dans les marchés de services.

Il appartient donc à chaque membre du groupement d'examiner et d'autoriser son exécutif à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes.

Considérant l'intérêt de rejoindre ce groupement de commandes en termes de simplification administrative et d'économie financière, et ce à partir de 2020 et pour la durée des marchés conclus dans ce cadre,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **Décide d'adhérer** au groupement de commandes relatif à la réalisation de reliures de registres administratives cousues de registres et/ou à la restauration de documents d'archives anciens et/ou de registres anciens,
- **Approuve** la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Communauté de Communes Loches Sud Touraine « coordonnateur » du groupement et l'habilitant à signer et notifier le marché au nom de l'ensemble des membres constituant le groupement. Chaque membre du groupement s'assurant de la bonne exécution technique et financière, pour ce qui le concerne.
- **Précise** que la présente délibération sera notifiée au coordonnateur et vaudra signature de la convention constitutive.

## **Délibération n° 2019-43-5.7**

### **Objet : Statuts du SIEIL- Modifications pour 2020**

**Considérant** la modification des statuts du SIEIL nécessaire afin d'intégrer la réglementation issue des lois MAPTAM et NOTRE concernant notamment la représentation de ses membres adhérents,

**Vu** ces modifications statutaires qui ont été élaborées avec les services de la Préfecture et seront effectives dès approbation des communes membres et publication de l'arrêté préfectoral,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **vu** le projet de modification des statuts du SIEIL,
- **adopte** les modifications des statuts du SIEIL approuvés par le Comité syndical du SIEIL en date du 14 octobre 2019.

## **Délibération n° 2019-44-7.1**

### **Objet : Décision modificative N° 7**

Conformément à la législation en vigueur, les prévisions inscrites au budget unique de l'année peuvent être modifiées au cours de l'exercice par l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire propose d'apporter les modifications budgétaires suivantes au titre de la décision modificative n° 7 :

#### **Section d'investissement**

##### **Dépenses**

| Chapitre                       | Compte                            | Montant     |
|--------------------------------|-----------------------------------|-------------|
| 16 Emprunts et dettes          | 1641 Emprunt en euros             | + 150.00    |
| 21 Immobilisations corporelles | 21318 – opération 98 Bibliothèque | - 150.00    |
| Total général                  |                                   | <b>0.00</b> |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la délibération modificative n°7.

### **Questions diverses :**

- Demande de subvention au titre de la DETR : le dossier est à déposer au plus tard le 17 janvier 2020. Une subvention sera sollicitée pour la réfection du mur de l'atelier municipal et l'installation d'un portail électrique. Des devis seront demandés pour le prochain conseil.
- Courrier de deux administrés de Belêtre sollicitant l'entretien du fossé traversant le hameau qui s'est fortement dégradé avec les travaux de la station d'épuration.
- Travaux Rue de l'éolienne : le marché est signé et l'ordre de service pour la tranche ferme a été remis à l'entreprise. Début des travaux prévus en janvier 2020.
- Installations classées pour la protection de l'environnement Ferme Eolienne du Bois Bodin  
Monsieur le Maire fait savoir que le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur suite à l'enquête publique complémentaire qui s'est déroulée à La Chapelle Blanche Saint Martin et Vou du 30 septembre au 31 octobre 2019 est mis à la disposition du Conseil Municipal.
- Compte rendu de la réunion sur la sécurité routière du centre bourg  
Monsieur le Maire rappelle avoir sollicité l'assistance du STA du Sud Est pour le problème de la vitesse excessive dans le centre bourg.  
Madame TAGBO, chef du STA de Ligueil et deux de ses collaborateurs ont présenté lors de la réunion du 25 novembre 2019 deux projets d'aménagement :

- ✓ Réaménagement de la place en centre bourg face à la boulangerie. Coût estimatif du projet 15 181 € HT:

✓

Commune de DOLUS-LE-SEC - RD 21  
Projet d'aménagement de sécurité - éch. 1/200



- ✓ Création d'un mini giratoire franchissable au carrefour RD 95 / RD 21. Coût estimatif du projet 16508 € HT

Commune de DOLUS-LE-SEC - RD21 / RD 95  
Projet d'aménagement d'un giratoire franchissable - éch. 1/250



19 novembre 2019

Si les travaux se font, Le Conseil Départemental sera obligé de refaire l'enrobé, il est donc indispensable que le Conseil Municipal se prononce avant début juin 2020 afin que le Conseil départemental puisse inscrire ces travaux sur son budget 2021.

La commune pourrait solliciter une subvention au titre des amendes de police qui pourrait se cumuler avec le FDSR, (non cumulable avec la DETR).

- Depuis la réfection de la route de La Cailletière, des gros poids lourds empruntent cette voie qui risque de se dégrader rapidement. Il est décidé de mettre une interdiction aux plus de 19 t.
- Compte rendu du conseil d'école du 5 novembre 2019 remis à chaque conseiller.
  - ✓ Problème de places au niveau du dortoir si certains MS demandent à dormir. Une table présente dans le dortoir sera enlevée et remplacée par une table pliante, on récupérera 2 places.
  - ✓ Monsieur l'Inspecteur demande une visite de la commission de sécurité. Monsieur le Maire indique avoir sollicité Monsieur le Sous-Préfet par courrier le 21 novembre 2019.

- ✓ Le projet de classe découverte est bien engagé. Il manque actuellement 1145 € pour boucler le budget.
  
- Compagnie Hic Sunt Leones : proposition de stage théâtre à destination des enfants et proposition d'un nouveau spectacle familial.  
Le Conseil Municipal accepte de mettre à disposition la salle pour tous ou la salle des fêtes pour le stage théâtre mais ne souhaite pas acheter le dernier spectacle, la commune étant adhérente de Nacel, c'est l'Association qui gère la programmation des spectacles.
  
- Projet d'acquisition de verres plastiques réutilisables
  
- Prochaine réunion de Conseil Municipal : Mardi 14 janvier 2019 à 20 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.